

## Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2023

Date : 28 novembre 2023

Année scolaire : 2023 / 2024  
Numéro de séance : 2  
Date de transmission de la convocation aux membres : 16 novembre 2023  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
Président : M JADEAU  
Secrétaire de séance : M. PAVAGEAU  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 20

### Ordre du jour

#### I – FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1-1 - Composition du nouveau Conseil d'Administration (annexe 1).
- 1-2 - Composition des commissions et conseils (annexe 2).
- 1-3 - Règlement interne du Conseil d'Administration (annexe 3).
- 1-4 - Création d'une Commission permanente.

#### II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 2-1 - Rapport annuel 2022-2023 (annexe 4).
- 2-2 - Organisation de l'épreuve orale du DNB.
- 2-3 - Protocole pHARe (annexe 5).

#### III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 3-1 - Budget 2024 (annexes 6).
- 3-2 - Modification des charges affectées au SRH.
- 3-3 - DMB.
- 3-4 - Tarifs des dégradations (annexe 7).
- 3-5 - Tableau des dépréciations (annexe 8).
- 3-6 - Conventions et contrats (annexes 9,10 et 11).
- 3-7 - Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (annexe 12).

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

##### Annexes

- Composition du nouveau CA (annexe 1)
- Tableau de la composition des commissions et conseils (annexe 2)
- Règlement interne du Conseil d'Administration – Année scolaire 2022-2023 (annexe 3)
- Rapport annuel 2021-2022 (annexe 4)
- Protocole pHARe (annexe 5)
- Rapport du chef d'établissement sur le projet de budget 2024 (annexe 6a)
- Budget prévisionnel 2023 (annexe 6b)
- Tarif des dégradations (annexe 7)
- Tableau des dépréciations (annexe 8)
- Convention APEMEN-collège André Brouillet (annexe 9)
- Convention d'hébergement entre le lycée André Theuriet et le collège André Brouillet (annexe 10)
- Convention pour la collecte et la gestion des déchets entre le SIMER et le collège André Brouillet (annexe 11)
- Liste des contrats et conventions à incidence financière annuelle (annexe 12)

**FEUILLE D'ÉMARGEMENT**  
**Séance 28 novembre 2023**

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✕		
	Gestionnaire	AYRAULT Isabelle	✕		
	CPE	DUPONT Julien	Excusé		
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	Excusée		
	Commune siège	POUVREAU Laëtitia	✕		
<b>PERSONNALITÉS QUALIFIÉES</b>		COLIN Josette	✕		
		RANGEARD Jean-François	Excusé		
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnels d'enseignement	DUMAY Aurore	✕		
		GUILLARD François	✕		
		MAGNÉ Pauline	✕		
		MOHAMMEDI Julie	✕		
		RIBARDIÈRE Sandrine	✕		
		RINGUET Elizabeth	✕		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DELEZAY Marie-Laure	✕		
		PAVAGEAU Benoît	✕		
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	ARTAUD Mathilde	✕		
		AUVIN Laurent	✕		
		FAUCHER Claire	✕		
		FAYOUX Emilie	✕		
		PASQUAY Deborah	✕		
		RAGEAU Marie	Excusée	VAN HECKE Gwendoline	✕
	Elèves	DUPUIS Maëlla	✕		
		POUVREAU Garance	✕		

## Préambule.

La séance débute à 18h03, le quorum étant atteint avec 20 présents.

### Désignation du secrétaire de séance.

Comme les années précédentes, M. JADEAU propose à l'ensemble des collègues représentées au CA de se répartir la prise de notes. Il propose la répartition suivante pour 2023-2024 :

Novembre : ATTOSS.

Janvier-février : professeurs et personnels éducatifs.

Mars : élus et personnalités qualifiées.

Juin : parents.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

### Adoption du PV du CA du 09/10/2023.

Aucune remarque sur le contenu.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

M. JADEAU profite de cette adoption pour répondre à une question diverse posée par les représentants des parents d'élèves sur l'accès aux compte-rendus du CA. Ils sont bien sûr affichés dans le hall d'accueil du collège et désormais, ils sont accessibles sur le site du collège (onglet *Conseil d'administration* sur la page d'accueil).

### Présentation de l'ordre du jour.

Des questions diverses ont été déposées par les représentants des parents d'élèves.

## I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

### 1-1- Composition du nouveau CA (annexe 1).

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 13 octobre 2023. La participation a été la suivante :

Pour les parents d'élèves : 444 inscrits – 35.81 % de participation (39.69 l'an passé et 35.23 en 2021).

Pour les enseignants : 26 inscrits – 65.38 % de participation (69.23 en 2022)

Pour les personnels ATTOSS : 8 inscrits – 75 % de participation (100)

Le principal rappelle la composition pour le collège :

Membres de droit : Principal, CPE, Gestionnaire

Représentants du département : 2 représentants

Représentant de la commune : 1 représentant

Personnalités qualifiées : 2 représentants

Enseignants : 6 personnels élus

Parents d'élèves : 6 représentants élus

Personnels ATTE – ATOS : 2 personnels élus

Elèves : 2 représentants élus

### 1-2- Composition des commissions et conseils (annexe 2).

Présentation et ajustement de la composition des différentes commissions. M. JADEAU précise que celle de la commission permanente sera traitée au point 1.4 et demande l'approbation de la composition du conseil de discipline, qu'il suggère aux enseignants présents de compléter puisqu'il n'y a pas de suppléants. Mme MOHAMMEDI et M. GUILLARD se portent volontaires.

Vote sur la composition du conseil de discipline.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

### 1-3- Règlement intérieur du CA (annexe 3).

Ce règlement intérieur a été adopté lors du CA du 26 novembre 2019 et modifié (retrait de l'approbation de l'ordre du jour à l'ouverture de séance) par le CA du 18 octobre 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote sur l'adoption du règlement intérieur du CA.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

### 1-4- Création de la commission permanente.

Le décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation stipule que le CA lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion qui suit son renouvellement annuel se prononce sur la création d'une commission permanente et sus ses compétences.

Ces compétences sont définies par l'article R421-20 du Code de l'Éducation. M. JADEAU les précise. Cela étant, la Commission permanente peut émettre un avis sur toute question sur laquelle le CA souhaite l'interroger.

M. JADEAU rappelle que l'an passé le conseil d'administration s'est prononcé contre la création de cette Commission à sa demande, les questions traitées lors de cette commission étant nécessairement évoquées à nouveau lors du Conseil d'administration. Il précise que sa position est identique cette année.

M. JADEAU propose de ne pas créer de commission permanente et suggère donc aux membres du CA de voter contre la proposition de création.

Le vote porte sur la création de la commission permanente.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 20                      Pour : 0**

## II- VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE.

### 2-1- Rapport annuel 2022-2023 (annexe 4).

M. JADEAU présente la principale innovation du rapport cette année, l'introduction de coupures de presse reflétant la vie du collège et précise que si ce rapport est le plus complet possible, il n'est pas pour autant exhaustif.

Mme ARTAUD relève qu'en page 6 du rapport que les RDV médicaux extérieurs posent problème et note que les familles n'ont pas toujours le choix. Elle est rejointe par Mme FAUCHER qui témoigne d'un mot rédigé par un praticien pour s'excuser de donner des RDV sur le temps scolaire.

### 2-2- Organisation de l'épreuve orale du DNB.

M. JADEAU propose la date du mercredi 5 juin 2024.

L'épreuve sera présentée et sa préparation accompagnée comme les années précédentes.

Plusieurs thèmes sont possibles : action menée au collège dans le cadre d'un parcours, histoire des arts, engagements extérieurs en lien avec un parcours etc.

La grille d'évaluation sera bien entendue communiquée aux élèves et à leur famille.

Les parents d'élèves auront une information sur le calendrier et le déroulement de l'épreuve.

Mme ARTAUD interroge sur le choix de la date, constatant par ailleurs que ce choix est différent selon les collèges. Plusieurs membres du CA joignent leurs explications pour contextualiser cette date, les jours fériés du printemps, la préparation proposée, la date de l'oral de stage qui constitue un prélude à cette épreuve etc.

Vote est demandé sur la banalisation du mercredi 5 juin 2024 : les 6èmes, 5èmes et 4èmes n'auront pas cours et le repas leur sera décompté. Pour les 3èmes, il n'y aura pas de remise, la restauration étant ouverte.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des enseignants pour l'organisation de l'épreuve pour en permettre une approche éclectique.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

18h41 : départ de Mme MOHAMMEDI.

### 2-3- Présentation du protocole pHARe.

Mme RIBARDIÈRE, AESH et référente du dispositif, le présente, précisant le nombre d'adultes et d'ambassadeurs élèves investi au collège, notant au passage le grand nombre de volontaires chez ces derniers, ce qui pour elle est un signe très encourageant sur le climat scolaire au sein de l'établissement.

Elle explicite la méthode de la préoccupation partagée, son cadre et son fonctionnement, rappelant que son rôle n'est pas de sanctionner. Enfin, elle pointe ses excellents résultats, Mme RINGUET, autre référente, parlant même d'une "évolution bluffante".

Vote est demandé sur l'adoption du protocole.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

## III- VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

### 3-1 – Budget 2024 (annexes 6).

M. JADEAU présente le budget prévisionnel 2024 en rappelant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'établissement a basculé sur le nouveau système comptable Op@le avec un impact sur la présentation du budget.

La DGF 2024 s'élève à 73 817 €, en augmentation de 4.2 % par rapport à 2023 (70 842 €). Sont présentés dans le rapport du chef d'établissement sa méthodologie de calcul comme d'ailleurs les critères de calcul du SRH.

Dans un premier temps, M. JADEAU présente les recettes et les dépenses du budget prévisionnel global puis de ses différents services, notant que le crédit nourriture comme les dépenses allouées aux activités pédagogiques augmentent malgré la problématique du coût des fluides, dont l'impact sera encore très fort en 2024. Il est probable d'ailleurs que nous devions en cours d'année procéder à une DBM pour couvrir une partie des coûts des fluides. Si pour le budget 2023 l'image de brouillard avait été évoquée à propos de ce dernier poste de dépenses, force est de constater qu'un an plus tard, il ne s'est toujours pas levé.

Mme AYRAULT ajoute que la contribution du SRH aux charges de fonctionnement (fluides, produits et matériels d'entretien, acquisition et maintenance des matériels, participation aux charges communes), que nous aurons à approuver au point suivant, passe de 17 à 18 % après plusieurs années de stagnation et que les objectifs de qualité restent identiques avec un approvisionnement local et/ou bio à hauteur des 50 % du crédit nourriture. Mme POUVREAU précise le fonctionnement de la plateforme *AgriLocal* portée par le département et demande s'il serait possible d'avoir des documents qui permettent de comparer avec l'année précédente.

M. JADEAU demande au CA de se prononcer sur le budget prévisionnel présenté.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

### 3-2- Modification des charges affectées au SRH.

Voir point précédent.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

### 3-3- DBM.

Mme AYRAULT présente la demande : il s'agit de prélever 1000 € sur les fonds de roulement pour l'entretien et les contrats des photocopieurs, notant à cet égard l'augmentation des photocopies couleurs et 9000 € pour l'achat des denrées pour faire face à la croissance des prix de certains produits en 2023. Elle ajoute que le solde retombera dans les fonds de roulement au 31/12/2023.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

3-4- Tarifs des dégradations (annexe 7).

Le rachat d'une carte de self (l'initiale est donnée gratuitement) passe de 4.5 à 5 € car les demandes explosent. Après échanges, il est décidé d'adresser aux responsables légaux des élèves présentant une telle demande un SMS pour les en informer.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

3-5- Tableau des dépréciations (annexe 8).

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

3-6- Contrats et conventions (annexes 9, 10 et 11).

M. JADEAU présente les 3 conventions dont il demande l'approbation : la convention avec l'APEMEN pour les représentations de la chorale, la convention d'hébergement des élèves participant à la semaine du numérique au lycée Theuriet et la convention pour la collecte et la gestion des déchets avec le SIMER.

Convention APEMEN.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

Convention d'hébergement.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

Convention avec le SIMER.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

3-7 - Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (annexe 12).

Mme AYRAULT précise qu'il ne s'agit que des contrats renouvelés automatiquement.

**Présents : 19                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 19**

**IV- QUESTIONS DIVERSES.**

Question des représentants des parents d'élèves sur les remises d'ordre pour les élèves ayant eu un changement d'emploi du temps lié au séjour en Angleterre : les repas seront-ils remboursés ?

M. JADEAU répond qu'aucune déduction de la sorte n'est prévue dans le règlement départemental qui cadre le fonctionnement de la demi-pension auquel est astreint le collège.

Autre question sur les changements de menus : pourquoi y-a-t-il des changements par rapport aux menus annoncés ?

Mme AYRAULT répond que les menus annoncés sont bien proposés aux élèves (sauf rupture d'approvisionnement) mais qu'ils peuvent être diversifiés parce qu'il reste des composantes du menu de la veille. Le collège est en effet équipé pour conserver des produits non consommés sans qu'ils sortent de la chaîne du froid.

Question sur le contrôle électrique évoqué lors du dernier CA : tout est ok, les travaux ont été réalisés par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le secrétaire de séance,  
M. PAVAGEAU

Le Président,  
M. JADEAU

